Par e-mail

A : **ASA AUTO-CROSS DE L'OUEST - Gérard CHAIX**
De : FFSA - Agnès Delarue
Date : 27 février 2024 page(s) : 1

OBJET: Challenge Ouest 2024

Niveau d'enregistrement: National / Circuit TT

Cher Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir noter que le règlement ci-dessus référencé a été enregistré par nos services sous le numéro :

C71-2024 en date du 27/02/2024

Ce numéro devra obligatoirement figurer d'une façon très apparente sur l'exemplaire du règlement définitif que vous voudrez bien nous faire parvenir par mail.

Il est soumis au respect du Code Sportif International de la FIA et des Prescriptions Générales de la FFSA et délivré sur la base du document joint :

- Règlement particulier - **Challenge Ouest 2024**

Vous en souhaitant bonne réception,

Nous vous prions de croire, Cher Monsieur, en l'assurance de nos meilleures salutations.

Agnès DELARUE
Responsable Service Compétition – Pôle Sport

REGLEMENT CHALLENGE OUEST 2024

ARTICLE 1 CHALLENGE

1.1 Challenge AUTO-CROSS et SPRINT-CAR

L'association A.S.A. AUTO-CROSS DE L'OUEST organise un challenge des pilotes Auto-Cross et Sprint-Car, dénommé Challenge Ouest, dans le cadre des 11 épreuves suivantes a été enregistré par la FFSA sous le N en date du

11 & 12 MAI	LA PERNELLE 50 (uniquement Sprint-Car)
11 & 12 MAI	SOUGY 45 Uniquement Auto cross (Avec le Challenge ORNEC)
25 & 26 MAI	PLOUAY 56
08 & 09 JUIN	BAUD 56 (uniquement Sprint-Car)
22 & 23 JUIN	BELLEVILLE-SUR-VIE 85
06 & 07 JUILLET	PIPRIAC 35
03 & 04 AOUT	FENIOUX 79
24 & 25 AOUT	LES CRESNAYS 50
07 & 08 SEPTEMBRE	MONTAUBAN-DE-BRETAGNE 35
21 & 22 SEPTEMBRE	ST VINCENT DES LANDES 44
05 & 06 OCTOBRE	MAURON 56

FFSA
FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT AUTOMOBILE
PERMIS D'ORGANISATION
N° : C71 - 2024
DATE : 27 février 2024

EPREUVES HORS CHALLENGE

29-30 &31 MARS	MAURON 56 (championnat de France)
04 & 05 MAI	ST VINCENT-DES-LANDES 44 (championnat de France)

1.2 Challenge commissaire

L'association A.S.A. AUTO-CROSS DE L'OUEST organise un challenge, dénommé Challenge Ouest, des commissaires sur les mêmes épreuves citées à l'article 1.1

ARTICLE 2 OBLIGATIONS

2.1 Fédérales

Les manifestations enregistrées au challenge sont inscrites au calendrier fédéral F.F.S.A. et sont organisées conformément à la réglementation générale F.F.S.A. des épreuves Auto-Cross et Sprint-Car en vigueur et à venir.

2.2 Organisateurs

L'organisateur a obligation d'indiquer sur le règlement particulier, l'affiliation de son épreuve au challenge.

a) Engagement

L' organisateur aura l'obligation d' envoyer la liste définitive des engagés sur notre adresse mail à L'ASA afin qu'elle paraisse sur notre internet au plus tard le **JEUDI** avant l'épreuve.

b) Classement

Si le chronométrage et les classements n'ont pas étés effectués par le chronométreur du Challenge ouest, l'organisateur s'engage à remettre les classements par voie informatique sous fichier Excel ainsi que le rapport de clôture aux responsables du classement du Challenge Ouest.

Mr Moreau Joël asa1205-autocross-ouest@orange.fr 0642764386

Mr Richard Jean Paul **0626864748**
Afin de ne pas pénaliser les commissaires dans le classement du challenge, les organisateurs doivent accepter en priorité la demande des commissaires faisant partie du challenge.
L'organisateur doit obligatoirement prendre le responsable technique du Challenge Ouest désigné par la F.F.S.A. **Mr RICHARD Yves.**

c) Infrastructure
L'organisateur technique doit mettre à la disposition des pilotes, commissaires et officiels un nombre suffisant de WC et DOUCHES. Emplacement vidange WC camping-car.
L'organisateur technique doit mettre aussi à la disposition des pilotes au minimum 2 nettoyeurs haute pression sur un emplacement stabilisé.

d)Restauration
La liste nominative des officiels et commissaires ainsi que les conjoints (es) sera fournie à l'organisateurs afin que celui-ci prévoit les tickets repas nécessaires pour tous les repas du week-end, y compris les commissaires ACRB.
Prévoir également des repas à partir du vendredi soir pour les officiels ayant pris leur fonction.

e) Internet
L' ASA s'engage à fournir une clé 4G pour l'administratif et le chronométrage
Pour l'affichage ITS results, celui-ci sera mis en place parallèlement avec l'affichage panneau.

2.3 PILOTES
Les pilotes se doivent de respecter l'ensemble des règlements F.F.S.A. et du règlement particulier de l'épreuve.

ARTICLE 3 SANCTIONS

3.1 Organisateurs
Toute épreuve inscrite au présent calendrier dont l'organisation n'a pas respecté les règlements F.F.S.A. ou le règlement CHALLENGE OUEST peut être exclue sur décision du Comité Directeur.
3.2 Pilotes
Tout manquement au règlement sportif, aux règles d'honneur, tout acte injurieux à l'égard de spectateur, bénévole, organisateur, officiel de la part d'un pilote ou accompagnateur entraine sur décision du Comité Directeur du Challenge Ouest l'exclusion du pilote de tout classement, sans préjuger des sanctions fédérales. Les pilotes sont responsables de leurs accompagnateurs.
Interdiction d'aller sur la piste et à proximité au moyen d'un vélo & trottinette pendant l'ensemble meeting.
3.3 Comité directeur
Tout membre du Comité Directeur du Challenge Ouest, licencié F.F.S.A. est habilité à s'assurer auprès des Officiels et organisateurs de l'épreuve du respect du règlement sportif, à rendre compte et convoquer le Comité Directeur du Challenge Ouest une séance extraordinaire afin de prendre toute décision concernant les infractions rapportées.

ARTICLE 4 CONDITIONS D'ADMISSION

Sur une base de 19 séries et 285 pilotes le nombres de série pourra être ajusté selon le timing de l'épreuve.

4.1 Catégories

AUTO-CROSS: TOURISME-CUP
BUGGY-CUP
BUGGY 1600
MAXI TOURISME
SUPER BUGGY

SPRINT-CAR: MAXI-SPRINT
SPRINT-GIRL
JUNIOR-SPRINT
SUPER-SPRINT

4.2 Epreuves.

Sont admises à participer au Challenge Ouest les épreuves :

-Ayant fait la demande auprès du Comité Directeur.
-Ayant obtenu toutes les autorisations nécessaires à l'organisation de l'épreuve.
-A jour du paiement des droits d'inscription.
-Signataires du présent contrat.

4.3 Pilotes

Pour être classé au challenge Ouest les pilotes devront :

- Etre à jour de leur licence FFSA (celle-ci est obligatoire pour s'inscrire au challenge).
- S'inscrire au challenge Ouest et régler une cotisation à l'A.S.A **avant le 31 Mars 2024.**
- Avoir effectué le contrôle technique préliminaire obligatoire les 20 et 21 avril 2024 à ST VINCENT DES LANDES ou le 1er MAI au garage HEDOU à JUVIGNY LE TERTRE 50 (près des CRESNAYS). Aucun contrôle ne sera établi en dehors de ces dates.
- A titre exceptionnel et avec l'accord du bureau une dérogation pourra être accordée
- Le montant de la cotisation est **de 50€** pour les pilotes de l'A.S.A. et **de 65€** pour les pilotes des autres A.S.A.
- **Cotisé au challenge de l'ouest ne donne pas de priorité d'engagement aux épreuves.**
- **La cotisation au challenge sert uniquement pour être classé et pour financer les récompenses à la remise des prix.**

Pour les 2 épreuves du Championnat de France :

-MAURON

Les pilotes invités seront pris dans l'ordre du classement au Challenge Ouest 2023 les pilotes qui changent de catégories seront intégrés en fonction de leur classement au Challenge ouest 2023 en priorité.

La liste sera complétée si besoin par des pilotes A.S.A et hors A.S.A ne participant pas au Challenge Ouest.

-ST VINCENT-DES-LANDES

Les pilotes invités seront pris dans Le même ordre en donnant la priorité aux pilotes qui n'ont pas couru à MAURON (hors pilotes invités par l'organisateur).

La liste sera complétée si besoin par des pilotes A.S.A et hors A.S.A ne participant pas au Challenge Ouest.

Choix de l'organisateur technique en concertation avec l'organisateur sportif avec **un nombre d'invités maximum de 8, à raison de 2 pilotes par catégories**.

Le même pilote ne peut pas être invité par deux organisateurs techniques (Mauron et St Vincent).

4.4 Critères d'engagement sur les épreuves du challenge

Les engagements se feront en ligne, sur le site «Engagé-sports». Le tutoriel sera disponible sur le site de l'ASA.

a) Du 01/02/2024 au 15/02/2024 pour les 15 premiers du challenge 2023 ou inscrits à toutes les épreuves 2023 qu'il change ou non de catégorie, avec l'obligation de s'inscrire à toutes les épreuves du challenge et ayant pris sa cotisation.
b) Du 16/02/2024 au 29/02/2024 pour les pilotes voulant s'inscrire sur toutes les épreuves du challenge et ayant cotisé. Les inscriptions seront enregistrées par ordre d'arrivée.
c) A partir du 01/03/2024, pour tous les autres pilotes souhaitant s'engager à des épreuves du challenge. Les inscriptions seront enregistrées par ordre d'arrivée.

Désengagement :

Tout pilote voulant se désengager d'une épreuve devra le faire sur le site «Engagé-sports» avant le mercredi de la semaine précédent l'épreuve. Si le délai est non respecté l'engagement sera encaissé.

Pour rappel les absences pour motif de panne de véhicules de transport ou de casse moteur ne seront pas prises en compte. En cas de problème de santé un certificat médical devra être impérativement fourni.

Epreuve réunissant plusieurs challenges

Pour ces épreuves, dans un souci d'équité au classement du trophée national, la méthode de sélection des pilotes issus de chaque challenge sera conforme à l'article joint en annexe.

Epreuve avec nombre de séries limité

Pour les épreuves où le nombre de séries sera limité, les pilotes seront pris en fonction du classement du challenge en cours (2024).

L'organisateur s'engage à ne pas inviter plus de 2 pilotes par catégories avec un maximum de 8, pourront être invités seulement 2 pilotes du championnat de France.

La date limite d'engagement est fixée au mercredi précédant la compétition, le montant des droits d'engagement est fixé à **150 €** jusqu'au mercredi de la semaine avant la compétition et **200 €** jusqu'au Mercredi avant la course pour toutes les divisions.
Le montant de l'engagement pour une épreuve du challenge Ouest 2024 est fixé par la FFSA
Se référer à l'article 3-2 de la réglementation générale de la FFSA.
Une pré liste provisoire des engagés sera publié le week-end précédant l'épreuve sur le site de l'ASA.

c) **Aucune confirmation individuelle ne sera envoyée**

La liste **définitive** des engagés paraitra le **JEUDI** avant l'épreuve sur le site de l'ASA .
Les horaires techniques et administratifs sont disponible sur le site de l'ASA.

4.5 N° de course

Pour les pilotes invités sur les épreuves du Championnat de France les N° sont de **51** à 99.
Les numéros seront à renseigner sur l'adhésion et conserver pour toute la saison. En cas de doublon, la priorité sera donnée au 1er pilote inscrit au challenge.

ARTICLE 5 CONTRIBUTIONS DES ORGANISATEURS

a) Droits d'inscription
Pour être valide, la demande d'inscription au calendrier doit être accompagnée du présent document signé et du paiement des droits s'y affairant.
b) Prévoir du matériel minimum de dépannage rapide (quads, 4X4,telescopique, plateaux)
c) Il est conseillé d'avoir une équipe d'extraction avec un véhicule type 4x4 disposant de 6 places assises et d'un espace suffisant pour contenir la totalité du matériel d'extraction dont un plan dur de 2m de long
Prévoir une tonnelle une table et des chaises pour l'équipe des extracteurs
d) Frais de déplacement du contrôleur technique
Les indemnités de déplacement du contrôleur technique nommé par la F.F.S.A. Sont à la charge de l'organisateur technique.
e) Défraiement classement.
Des défraiements seront attribués au poste de classement sur chaque épreuve.

ARTICLE 6 ORGANISATIONS DES EPREUVES

Pour les épreuves du challenge l'heure le meeting commencera à partir de 8 Heures
Le déroulement de l'épreuve se fera selon la réglementation F.F.S.A.
Réglementation ART 1-2

Essais chronométrés
Sur la liste officielle des engagés sera extrait un groupe de 10 concurrents maximum selon le classement du challenge en cours (sauf pour la 1er épreuve).
Ces concurrents partiront dans la même série sous réserve et suivant le nombre d'engagés, le nombre par série sera aussi égal que possible pour l'équilibrage des séries.
(Exemple 34 : 2 séries de 9 / 2 séries de 8).
L'ordre des passages des séries sera également tiré au sort.
(Se référer à la réglementation générale Auto Cross et Sprint Car 2024 (Article 7.1.2))

Tableau d'affichage
Toutes les informations portées sur le tableau d'affichage seront éventuellement disponibles de façon virtuelle (application de messagerie instantanée , serveur de résultats ou autre).
En cas d'affichage sur le tableau d'affichage officiel et sur le tableau d'affichage virtuel, l'heure de publication sur le tableau d'affichage officiel prévaudra.

ARTICLE 7 CHRONOMETRAGE

7.1 Transpondeur

Chaque véhicule devra être équipé d'un transpondeur reconnu par le système de chronométrage utilisé pour la discipline Auto cross et Sprint car du challenge OUEST – FFSA.

Chaque pilotes est responsable du bon fonctionnement de son transpondeur . En cas de non fonctionnement du transpondeur, il ne pourra prétendre à aucun classement.

ARTICLE 8 ATTRIBUTION DES POINTS

LE CLASSEMENT SE FERA EN FONCTION DES POINTS FFSA (rapport de clôture).

Dans le cas où une épreuve est arrêtée définitivement, le classement sera conforme à la règlementation générale.

ARTICLE 9 PRIMES

PRIX Pour les épreuves du Challenge de l'ouest.
Les mêmes prix seront remis aux pilotes Auto-Cross et Sprint-Car
Si le nombre de pilotes présents par catégorie est supérieur à 7.
Le montant minimum est de
1er 170€ 2ème 130€ 3ème 115e 4ème 90€ 5ème 80€ 6ème 70€
Si le nombre de pilotes présents par catégorie est inférieur à 7 seuls les 4 premiers bénéficieront de primes d'arrivée.
Des coupes seront remises **aux 5 premiers**.

ARTICLE 10 DOTATION PNEUMATIQUE NUMERAIRE

Dans le cas ou l ASA perçoit une dotation pneumatique numéraire la répartition se fera entre les pilotes présents physiquement à l'assemblée générale, en fonction du montant, celle-ci sera répartie par tirage au sort.

ARTICLE 11 CLASSEMENT

10.1 Pilotes
Le classement du challenge sera fait de la façon suivante:
Le total des points obtenus sur **toutes les épreuves** de la saison seront retenus pour le classement du Challenge de l'Ouest. En cas d'ex aequo le départage se fera par le plus petit nombre de participations et si encore ex aequo le pilote ayant obtenu le plus grand nombre de meilleurs résultats en points sera classé en premier.
Pour être récompensé le pilote doit avoir **obtenu 150 points pour toutes les catégories.**
Les 30 premiers pilotes de la catégorie junior sprint seront récompensés.
Le pilote ne sera classé que dans la catégorie auquel il se sera engagé lors de l'inscription du challenge.

10. 2 Commissaires et Officiels
Pour être récompensé l'officiel doit avoir officié au moins à 5 épreuves sur l'ensemble du calendrier de l'ASA.

10.3 Primes
Lors de la remise de prix seront distribuées des primes pour montant de 12 940 €.

ARTICLE 12 TROPHEE BERNARD SEILLER

Le Trophée Bernard SEILLER est organisé chaque année.
Un trophée est attribué, dans chaque division, au pilote ayant marqué le plus grand nombre de points sur l'ensemble des épreuves du Challenge Ouest.

ATTRIBUTION DES POINTS :
Le classement sera établi sur la base du challenge ouest 2024, auquel sera déduit 3 décomptes pour les sprint-car et 3 pour l'autocross. Les décomptes correspondent aux épreuves participées avec le moins de points.
Le trophée est remis en jeu l'année suivante. Le trophée reste acquis définitivement après 2 victoires consécutives dans la même division.

ARTICLE 13 REMISE DES PRIX

REMISE DES PRIX DU CHALLENGE OUEST et TROPHEE BERNARD SEILLER
La remise des prix aura lieu le **9 Novembre 2024 à Bain De Bretagne (35).**
Tout pilote absent excusé pour motif valable lors de la remise des prix, devra impérativement préciser par écrit le nom de la personne présente chargée de prendre sa récompense, tout pilote non excusé perdra le bénéfice de son prix qui sera acquis à l'association, aucun prix ne sera remis en dehors de la remise des prix.
Les trois premiers pilotes de chaque division ont l'obligation d'être présent pour bénéficier de leur prix.

ARTICLE 14 SIGNATURES

Je soussigné :_____

Représentant l'association :_____

En qualité de : _____

Certifie avoir pris connaissance de l'ensemble des articles constituant le présent document faire précéder la signature de la mention « lu et approuvé »
Document établi en 2 exemplaires ,1 exemplaire destiné au challenge Ouest ,1 exemplaire destiné à l'association.
Fait à :_____le :_____

Signature du représentant cachet de l'association

Pour l'association Auto Cross de l Ouest organisateur du challenge Ouest.

PRESIDENT
Jean-Paul RICHARD

ANNEXE AUX REGLEMENTS DES CHALLENGES 2024

(OUEST - CORAC – SEAC – ORNEC)

Applicable dans les épreuves comportant plusieurs Challenges.

- **1-** Le classement de chaque Challenge devra être mis à jour à la suite de chaque épreuve.
- **2-** La sélection des pilotes devra être équitable, en s'appuyant sur le classement établi suite à la dernière épreuve des challenges concernés.
- **3-** Tout pilote inscrit sur la plateforme « engage-sport » devra avoir un engagement conforme à la règlementation générale AC/SC 2024 afin de pouvoir être validé.
- **4-** Les 10 premiers pilotes classés dans chaque challenge à l'issue de leur dernière épreuve seront pilotes prioritaires, dans le cas d'un ou plusieurs pilotes prioritaires absents le ou les pilotes suivant dans le classement remontent dans cette liste.
- **5-** Les pilotes non prioritaires viendront compléter les listes, en priorisant les pilotes titulaires d'une licence, pris par ordre d'arrivée. (Les pilotes titulaires d'un titre de participation ne seront acceptés qu'à la suite de ceux-ci).
- **6-**L'organisateur aura le droit à 2 pilotes invités par catégorie.
- **7-**Tirage au sort des essais chronométrés
  - constitution de la série des concurrents prioritaires : les 5 premiers du classement des challenges à l'issue de la dernière épreuve feront partie de cette série. Dans le cas où l'épreuve compte pour plus de 2 Challenges cette règle devient caduque.